

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 303

11 février 2009

SOMMAIRE

A.A. Sàrl	14517	International Automotive & Transporta- tion S.A.	14506
A.B.M. Immobilière S.A.	14505	Joppe Sàrl	14522
Agoraphobia Properties S.A.	14533	Kichenstudio Krein S. à r.l.	14521
Agoraphobia Properties S.A.	14534	Klivia Investments Sp. z o.o. Luxembourg Branch	14544
Akeler Holdings S.A.	14509	Leia Investments S.A.	14533
Akeler Holdings S.A.	14510	Leia Investments S.A.	14534
Amex-L	14518	Longford Investments S.à r.l.	14534
Angel Management (Lux) S.à r.l.	14498	Luna Bianca S.à r.l.	14523
Angel Two (Lux) S.à r.l.	14503	Martom-D S. à r.l.	14520
Arizona Bar S.à r.l.	14518	"Medical Lux S.à r.l."	14519
Central Properties S.A.	14505	Niddeschgaass S.à r.l.	14523
Chandela (Lux) S.à r.l.	14502	Novo Consulting S.A.	14516
Chandela (Management) G.m.b.H.	14502	Nutrition Animale Luxembourg Sàrl	14507
Chriplan S.A.	14503	Octagone Luxembourg 7 S.à r.l.	14504
Comdiam Holding S.A.	14508	Pic Investissement S.A.	14508
Domus Angelo	14509	Platines Holding SPF S.à r.l.	14504
Domus Heraclion	14509	Prestasud S.à r.l.	14521
Energie Systems	14522	Promotions Schmit & Klein S.à r.l.	14517
Envipro S.A.	14507	Quintus European Mezzanine Fund S.à r.l.	14521
Euromax IV MBS S.A.	14525	Romary S.à r.l.	14514
Euro-Thermic S.A.	14525	Saar Immo S.A.	14511
EYPL S.à r.l.	14510	Socle Finance One S.A.	14502
EYPL S.à r.l.	14510	Syrte S.A.	14519
FerPet S.A.	14539	Taurus Properties S.à r.l.	14503
Fiduciaire 2M Consultant S.à r.l.	14520	Teak Luxembourg S.A.	14514
F.M.S. Export S.A.	14507	The Building Square S.A.	14543
Funedis European Group S.à r.l.	14524	The Figleaf Costume House, Sàrl	14508
Gestion Conseil Formation S.A.	14506	TMD Friction Luxembourg	14524
G.I.D. S.A.	14508	Tradesystem Sàrl	14524
Golden Cape S.A.	14506	T.S.D. S.A.	14518
Halliburton Luxembourg Finance Compa- ny S.à r.l.	14517	Weber Investment S.A.	14525
Hotel Gantenbeinsmillen S.à r.l.	14505	WHV Immobilien Sàrl	14510
Iena Participations SPF S.à r.l.	14504	Willowbrook S.A.	14506
Immobilière d'Aal Esch S.à r.l.	14516	World Capital Finance S.A.	14498
Index Luxembourg S.A. Holding	14507		

Angel Management (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 123.178.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 5 janvier 2009 lors de la réunion du Conseil de Gérance de la Société

Le siège social de la société est transféré du 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Angel Management (Lux) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009012598/1211/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06708. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

World Capital Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.176.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société "AMERICAN INVESTORS CORPORATION", une société régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 108 West 13th Street, Wilmington DE 19801 (Etats-Unis),

ici valablement représentée par Maître Philippe MORALES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "WORLD CAPITAL FINANCE S.A." (ci-après la "Société").

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles ou financières, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets, de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter par tous autres moyens pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations pour favoriser l'accomplissement de son objet social.

II. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 4. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la Loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par fax, ou par courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

En outre, tout actionnaire est autorisé à voter par correspondance au moyen d'un formulaire comportant les mentions suivantes: le nom, prénom usuel et domicile de l'actionnaire, le nombre d'actions détenues, l'objet de son vote pour chacun des points portés à l'ordre du jour (vote favorable, vote défavorable ou abstention), les pouvoirs éventuellement conférés au Président de l'assemblée, la date, le lieu et la signature de l'actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition

du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas l'assemblée générale, lors de la première réunion procédera à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par fax ou par courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 10. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration n'est composé que d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent

(10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 15. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 16. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le mercredi 16 juin 2010.
- 3) Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et Libération

Les trois cent dix (310) actions sont souscrites par AMERICAN INVESTORS CORPORATION, prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Maître Philippe MORALES, avocat, demeurant 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
 - Maître Cécile HESTIN, avocat, demeurant 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
 - Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, demeurant au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.Maître Cécile HESTIN, prénommée, est nommée Président du Conseil d'administration.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - la société à responsabilité limitée "BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.", avec siège social 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg.
4. La durée des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2014.
5. L'adresse de la Société est établie au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MORALES, J.J. WAGNER.

Enregistré Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2009. Relation: EAC/2009/134. Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000.- à 0,5 % = 155.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 JAN. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009012822/239/199.

(090011518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Chandela (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.838.

Extrait des résolutions adoptées en date du 5 janvier 2009 lors de la réunion du Conseil de Gérance de la Société

Le siège social de la société est transféré du 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Chandela (Lux) S.à r.l.)

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009012599/1211/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06711. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Chandela (Management) G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.107.

Extrait des résolutions adoptées en date du 5 janvier 2009 lors de la réunion du Conseil de Gérance de la Société

Le siège social de la société est transféré du 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Chandela (Management) G.m.b.H.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009012600/1211/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06712. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Socle Finance One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.070.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 30 décembre 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme A & C Management Services Sarl, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2005 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009012709/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05134. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Angel Two (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 123.177.

Extrait des résolutions adoptées en date du 5 janvier 2009 lors de la réunion du Conseil de Gérance de la Société

Le siège social de la société est transféré du 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Angel Two (Lux) S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009012601/1211/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06713. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Taurus Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.125.

Extrait des résolutions adoptées en date du 5 janvier 2009 lors de la réunion du Conseil de Gérance de la Société

Le siège social de la société est transféré du 127, rue du Mühlenbach, L-2168 Luxembourg au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Taurus Properties S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009012602/1211/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06714. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Chriplan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 76.042.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2009012606/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04137. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Platines Holding SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.452.

—
EXTRAIT

Suite à la résolution prise par la gérante unique en date du 24 décembre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008;

- modification de l'adresse professionnelle de la gérante unique, Sylvie Abtal-Cola, de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

Aurore DARGENT

Mandataire

Référence de publication: 2009012603/751/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04829. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Iena Participations SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.451.

—
EXTRAIT

Suite à la résolution prise par la gérante unique en date du 24 décembre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008;

- modification de l'adresse professionnelle de la gérante unique, Sylvie Abtal-Cola, de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

Aurore DARGENT

Mandataire

Référence de publication: 2009012604/751/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04830. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Octagone Luxembourg 7 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 130.903.

—
Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 6. November 2008

- Die Gesellschaft verlegt ihren Sitz von 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg nach 13, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

- Der Rücktritt der Geschäftsführer Frau Jennifer Beyer und Herr Patrick Römer wird angenommen.

- Als neue Geschäftsführer werden ernannt:

* Herr Felix Bauer, mit Wohnsitz in N1B4DA London, 14-18 Heddon Street, United Kingdom

* Herr Horst Lieder, mit Wohnsitz in 80538 München, 5 Unsöldstrasse, Germany

* Herr John Hull, mit Wohnsitz in SE220HR London, 47 Barry Road, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Signatures

Référence de publication: 2009013434/592/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05627. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Central Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 78.416.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2009012607/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04135. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

A.B.M. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 36.932.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2009012608/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04134. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Hotel Gantenbeinsmillen S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 114.006.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2009012609/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04131. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Gestion Conseil Formation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 130.412.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

22/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009013044/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03681. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

International Automotive & Transportation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 77.488.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.01.09.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009012612/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05144. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Willowbrook S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 79.917.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.01.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009012613/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04928. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Golden Cape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 117.920.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.01.09

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009012614/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04902. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Index Luxembourg S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 91.740.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

22/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009013046/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03665. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090011768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Envipro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 54.854.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.01.09

REVILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009012615/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04901. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090011019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

F.M.S. Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.576.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2009012616/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04263. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090011011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Nutrition Animale Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 16, rue de Reichlange.

R.C.S. Luxembourg B 98.907.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2009012617/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04262. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090011008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Comdiam Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 106.508.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009013068/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06561. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

The Figleaf Costume House, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 16, rue de Reichlange.

R.C.S. Luxembourg B 97.002.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2009012618/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04261. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

G.I.D. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.110.

Par la présente, la société AD CONSULT S.A R.L., 96, route d'Arlon L 8210 MAMER dénonce, avec effet au 31/12/2008 le siège social de la société G.I.D. S.A. Numéro RC: B 100.110)

Fait à Mamer, le 28. Novembre 2008.

Pour la société

Werner MÜSCH

Gérant

Référence de publication: 2009012619/1611/14.

Enregistré à Diekirch, le 8 décembre 2008, réf. DSO-CX00100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090010915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Pic Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.990.

Constituée par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 novembre 1996, acte publié au Mémorial C no 64 du 11 février 1997. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 2 mai 2007, acte publié au Mémorial C n°1511 du 20 juillet 2007.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PIC INVESTISSEMENT S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009012621/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02791. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Domus Heraclion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 96.516.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 octobre 2003, acte publié au Mémorial C no 1266 du 18 novembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOMUS HERICLION
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009012622/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02797. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Domus Angelo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 96.693.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 octobre 2003, acte publié au Mémorial C no 1311 du 9 décembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOMUS ANGELO
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009012623/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02794. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Akeler Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 64.047.

Constituée par-devant Me Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 1998, acte publié au Mémorial C no 490 du 3 juillet 1998, modifiée pour la dernière fois par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 novembre 2006, acte publié au Mémorial C no 246 du 24 février 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Akeler Holdings S.A.
Andreas Demmel
Un Mandataire

Référence de publication: 2009012624/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06247. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

WHV Immobilien Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.853.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009013071/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06557. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090011473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Akeler Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 64.047.

Constituée par-devant Me Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 1998, acte publié au Mémorial C no 490 du 30 juillet 1998, modifiée pour la dernière fois par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglisten, en date du 10 novembre 2006, acte publié au Mémorial C no 246 du 24 février 2007.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Akeler Holdings S.A.

Andreas Demmel

Un Mandataire

Référence de publication: 2009012625/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06244. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090010822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

EYPL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 94.243.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009012626/556/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06015. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090010818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

EYPL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 94.243.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009012627/556/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06019. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Saar Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.187.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Wolfgang SCHOLER, Speditionskaufmann, geboren in Trier (Deutschland), am 15. Dezember 1984, wohnhaft in D-54340 Riol, Moselstrasse 9 (Deutschland),

hier vertreten durch Herrn Hermann Josef SCHOLER, Kaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-Rue, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nachdem diese durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar "ne varietur" unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer- Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung: "SAAR IMMO S.A.".

Die Gesellschaft kann einen einzigen oder mehrere Gesellschafter haben. Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann diese durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, welcher nicht der einzige Gesellschafter zu sein braucht.

Der Tod, die Aufhebung der Zivilrechte, der Konkurs, die Liquidation oder der Bankrott des einzigen Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Mertert verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf sowie die Verwaltung von Immobilien und Grundstücken sowie der Handel aller Art. In dieser Hinsicht ist die Gesellschaft auch ermächtigt Hypothekarkredite aufzunehmen.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann im In- und Ausland, ausüben.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von einhundert Euro (EUR 100,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien, je nach Wahl des Aktionärs, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form der Namensaktien vorsieht.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Wenn die Gesellschaft durch einen einzigen Gesellschafter gegründet wurde oder wenn durch Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der "einzigster Verwalter" genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. In diesem Fall muss die Generalversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwalter zwei (2) neue Verwalter ernennen. Der einzige Verwalter beziehungsweise die Verwalter werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter (wenn die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat) solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäss Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde, vertritt.

Der/die Verwalter werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwalter, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Verwalter verfügbar ist, wird durch den Prüfungskommissar schnell eine Generalversammlung einberufen, um einen neuen Verwalter zu ernennen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter hat die weitestgehenden Befugnisse alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind.

Alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzungen und das Gesetz, der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters zu.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwalter anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben. In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch den einzigen Verwalter unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte, übertragen.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter kann ausserdem jedwelcher Person, die nicht Verwalter sein muss, jedwelche Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Angestellte ernennen und abberufen und ihren Lohn festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, in der täglichen Geschäftsführung durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwalters, beziehungsweise durch die Unterschrift des einzigen Verwalters oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 13. Für den Fall, dass es nur einen Gesellschafter (einziger Gesellschafter) gibt, übt dieser im Laufe der ordnungsgemäss abgehaltenen Generalversammlungen sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften der Generalversammlung obliegen.

Die Generalversammlungen werden gemäss den gesetzlichen Bestimmungen einberufen. Sie sind nicht nötig, wenn alle Gesellschafter bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben.

Der Verwaltungsrat kann festlegen, dass nur die Aktionäre zur Generalversammlung zugelassen werden, die fünf Kalandertage vor dem festgelegten Datum ihre Aktien hinterlegt haben. Jeder Aktionär kann persönlich oder mittels eines Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär sein muss, abstimmen.

Jede Aktie gibt anrecht auf eine Stimme.

Art. 14. Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen oder zu ratifizieren.

Art. 15. Die Generalversammlung bestimmt über Verwendung und die Zuteilung der Gewinne.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter ist ermächtigt Zwischendividenden auszuschütten gemäss den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am fünfzehnten des Monats Juni um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-).

Kapitalzeichnung

Die gesamten dreihundertzehn (310) Aktien wurden durch Herrn Wolfgang SCHOLER, vorgeannt, gezeichnet und zu einhundert Prozent in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei (3), diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.

2.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2014.

3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Frau Heike ROTH, Büroangestellte, geboren in Königstein (Deutschland), am 7. Februar 1963, wohnhaft in D-54332 Wasserliesch, Hauptstrasse 35 (Deutschland);

- Frau Sana CHULUUN-LAUX, Fachfrau für Grundstücks- und Wohnungsverwaltung, geboren in Ulaanbaatar (Mongolei), am 14. Juni 1970, wohnhaft in D-52490 Trier, Karl-Marx-Strasse 63 (Deutschland);

- Frau Judith BÖTTEL, Bürokauffrau, geboren in Bitburg (Deutschland), am 28. September 1979, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Albrecht-Altendorfer-Strasse 3 (Deutschland).

4.- Zum delegierten Verwaltungsratsmitglied des Verwaltungsrates wird ernannt:

Frau Sana CHULUUN-LAUX, vorgeannt.

5.- Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Hermann Josef SCHOLER, Kaufmann, geboren in Trier (Deutschland), am 3. Januar 1959, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-Rue,

6.- Zur wirksamen Vertretung der Gesellschaft ist die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder die alleinige Unterschrift eines delegierten Verwaltungsratsmitgliedes erforderlich.

7.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-Rue.

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, hat der vorgenannte Komparent zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Josef Scholer, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 décembre 2008. LAC / 2008 / 51589. Reçu à 0,5% cent cinquante cinq euros (155 €).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 23. Dezember 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009012808/202/171.

(090011807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Romary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4852 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 113.756.

Constitué pardevant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2005, acte publié au Mémorial C no 752 du 13 avril 2006, modifiée par acte du même notaire le 12 janvier 2006, publié au Mémorial C no 1228 du 26 juin 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.12.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ROMARY S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009012630/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03442. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Teak Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 134.327.

RECTIFICATIF

In the year two thousand and nine, on the eighth of January.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

Naire (Management) S.A., a limited liability company formed and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Abbot Building, 2nd Floor, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under number 590488 (the Sole Shareholder), here represented by Alessandra Bellardi Ricci, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, granted by the Company's shareholder on March 4th, 2008 which has been attached to the Notarial Deed,

acting as proxyholder of the shareholder of Teak Luxembourg S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated by deed of M^e Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, dated November 28th, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 66 of January 10th, 2008, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.327 (the "Company"), and whose articles of association have for the last time been amended by deed of the undersigned notary, dated March 6th, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 899 of April 11th, 2008 (the "Notarial Deed").

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

- That two clerical errors appeared in the Notarial Deed.
- That the representation of the Company is not correct in the French version of the Articles of Association.

That accordingly Article 10 of the Articles of Association must read as follows in its French version:

" **Art. 10.** La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs, ou (ii) selon le cas, la signature de l'Administrateur unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'administration ou l'Administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés."

- That the appearing shareholder in the French version of the Notarial Deed is not correct.

That accordingly the party appearing in the French version of the Notarial Deed must read as follows:

"Naire (Management) S.A., une société anonyme de droit des Iles Vierges Britannique, et ayant son siège social au Abbot Building, 2nd Floor, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britannique, enregistrée sous le numéro 590488 (l'Actionnaire Unique), (...)."

It is requested to apply this rectification whenever it is necessary.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present rectificatif is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Naire (Management) S.A., une société anonyme de droit des Iles Vierges Britannique, et ayant son siège social au Abbot Building, 2nd Floor, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britannique, enregistrée sous le numéro 590488 (l'Actionnaire Unique), ici représentée par Alessandra Bellardi Ricci, Avocat à la Cour, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir conféré sous seing privé par l'actionnaire de la Société, le 4 mars 2008, qui a été joint à l'Acte Notarié,

agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire de Teak Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul DECKER, le 28 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 66, du 10 janvier 2008, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 134.327 (la "Société"), et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant le 6 mars 2008, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 899, le 11 avril 2008 (l'"Acte Notarié").

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que deux erreurs matérielles se sont glissées dans l'Acte Notarié.
- Que le pouvoir de signature de la Société n'est pas correct dans la version française des statuts de la Société.

Qu'en conséquence de qui précède, l'article 10 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 10.** La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs, ou (ii) selon le cas, la signature de l'Administrateur unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou

l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'administration ou l'Administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés."

- Que la l'actionnaire comparant dans la version française de l'Acte Notarié n'est pas correcte.

Qu'en conséquence la partie comparante de la version française de l'Acte Notarié est la suivante:

"Naire (Management) S.A., une société anonyme de droit des Iles Vierges Britannique, et ayant son siège social au Abbot Building, 2nd Floor, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britannique, enregistrée sous le numéro 590488 (l'Actionnaire Unique), (...)."

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant, et au cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, le dit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Bellardi Ricci et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 janvier 2009. LAC/2009/1284. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009012865/5770/89.

(090012040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Novo Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 107.189.

Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2009.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2009012632/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09995. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Immobilière d'Aal Esch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 5, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 111.412.

Le Bilan au 14/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2009.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2009012633/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07403. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090011065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Halliburton Luxembourg Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 86.620,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 95.417.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009012662/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06254. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090011117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Promotions Schmit & Klein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.

R.C.S. Luxembourg B 28.185.

Constitution par-devant Me Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 1988, acte publié au Mémorial C no 218 du 12 août 1988, modifié par-devant le même notaire en date du 12 décembre 1994, acte publié au Mémorial C no 115 du 17 mars 1995, modifié par-devant Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 juillet 2001, acte publié au Mémorial C no 44 du 9 janvier 2002, modifié par-devant Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 novembre 2001, acte publié au Mémorial C no 418 du 15 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PROMOTIONS SCHMIT & KLEIN S.à r.l.

Interfiduciare S.A.

Signature

Référence de publication: 2009012634/1261/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00184. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090011060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

A.A. Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 115.694.

Constitué pardevant M. Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelage, en date du 5 avril 2006, acte publié au Mémorial C no 1275 du 1^{er} juillet 2006.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008

Pour A.A. SARL

Interfiduciare S.A.

Signature

Référence de publication: 2009012635/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00179. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090011059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Amex-L, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 87.960.

—
Constituée par-devant Me Léon Thomas dit Tom MEZTLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 28 juin 2002, acte publié au Mémorial C no 1298 du 7 septembre

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Pour AMEX-L

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009012637/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00100. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Arizona Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 22, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.351.

—
Constitué par-devant Me Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 novembre 1994, acte publié au Mémorial C no 85 du 2 mars 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 août 1995, acte publié au Mémorial C no 598 du 24 novembre 1995, modifiée par-devant Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 juin 1999, acte publié au Mémorial C no 634 du 21 août 1999.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2008.

Pour Arizona Bar S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009012636/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00172. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

T.S.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.166.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

FIDUNORD Sàrl

61 Gruuss-Stross

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009012643/667/16.

Enregistré à Diekirch, le 7 janvier 2009, réf. DSO-DA00058. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090011042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

"Medical Lux S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 98.797.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

FIDUNORD Sàrl

61 Gruuss-Stross

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009012644/667/16.

Enregistré à Diekirch, le 7 janvier 2009, réf. DSO-DA00045. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090011038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Syrte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.187.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le vingt-six novembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

L'Associé Unique SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, en abrégé S.G.B.T., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 11, Avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 6061, ici représentée par Madame Géraldine Vinciotti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que Syrte S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg a été constituée suivant acte reçu le notaire instrumentant en date du 5 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1158 du 7 novembre 2005 et est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 109187.

- que le capital social de Syrte S.A s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

- que l'Associé Unique décide d'approuver les comptes clos au 30 septembre 2008 ainsi que les rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la Société et décide d'affecter le résultat soit une perte de EUR 9.006,62 au report à nouveau. L'Associé unique décide que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos au 30 septembre 2008;

Lesdits comptes signés "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- que l'Associé Unique précité étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.L, avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L -1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30.467 en qualité de liquidateur.

- que l'Associé Unique précité déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, l'Associé Unique approuve ledit rapport, qui, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

L'Associé Unique, nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 57 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et lui confie la mission de faire le rapport sur la situation comptable.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à AUDIEX S.A., prénommée, pour ses travaux de contrôle effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé Unique, se constitue en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que «Syrtex S.A.» a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes.

Que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans au 11A, bld Prince Henri, L - 1724 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Géraldine Vinciotti, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} décembre 2008. LAC/2008/48143. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009012825/202/63.

(090011763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Martom-D S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3719 Rumelange, 23, A Wiendelen.

R.C.S. Luxembourg B 126.969.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2009.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2009012652/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07412. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Fiduciaire 2M Consultant S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 27.889.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2009.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2009012653/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07405. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Quintus European Mezzanine Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 135.169.

Le bilan au 31 mars 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009012665/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06555. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Prestasud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 21.975.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2009.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2009012654/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07407. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Kichenstudio Krein S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 87, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 84.742.

Le xBilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2009.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2009012655/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11124. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Joppe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 92, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 61.756.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2009.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2009012656/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09993. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Energie Systems, Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Manternach, 5, An der Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 105.866.

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Manternach sous la dénomination de "ENERGIE SYSTEMS", R.C.S. Luxembourg N° B 105.866, ayant son siège social à Manternach au 5, An der Hiel, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 24 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 494 du 26 mai 2005.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1090 du 25 octobre 2005.

La séance est ouverte à 17.15 heures sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de dix-neuf mille (EUR 19.000,-) pour le ramener de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros

(EUR 100,-) chacune à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), par dispense donnée aux actionnaires de libérer la quote-part de chaque action non encore libérée à ce jour et avec réduction subséquente de la valeur nominale des actions de cent euros (EUR 100,-) à soixante-deux euros (EUR 62,-) chacune.

2. Modifications afférentes de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la société à concurrence d'un montant de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,-) pour le ramener de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), par dispense donnée aux actionnaires de libérer la quote-part de chaque action non encore libérée à ce jour et avec réduction subséquente de la valeur nominale des actions de cent euros (EUR 100,-) à soixante-deux euros (EUR 62,-) chacune.

Cette réduction est régie par l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5, alinéa 1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de soixante-deux euros (EUR 62,-) chacune."

Coûts

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille euros (1.000,- EUR) sont à charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à 17.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, C. Peyron, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2009. LAC/2009/47. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009012862/5770/64.

(090011998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Niddeschgaass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3813 Schifflange, 35, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 125.749.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2009.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2009012657/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09992. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Luna Bianca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.405.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2009.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2009012658/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09985. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

TMD Friction Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13/01/09. Signature.

Référence de publication: 2009012666/1026/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06844. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Funedis European Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.914.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2009.

2M CONSULTANTS SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2009012659/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09988. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Tradesystem Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4021 Esch-sur-Alzette, 11, rue Sainte Barbe.

R.C.S. Luxembourg B 67.936.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2008.

2M CONSULTANTS SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2009012660/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09990. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Euro-Thermic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, Zone Artisanale Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 48.991.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2008.

2M CONSULTANTS SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2009012661/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11129. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Euromax IV MBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 110.721.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/01/2009.

Pour Euromax IV MBS S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009012677/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04872. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Weber Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 144.175.

STATUTES

In the year two thousand and nine,
on the twelfth day in the month of January.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Francis Nicholas HOOGEWERF, chartered accountant, born in Minehead (United Kingdom), on 12 February 1941,
with professional address at 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

here represented by:

Mrs Sabrina BOURGUIGNON, employee, with professional address at 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 9 September 2008,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary
will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of
incorporation of a public limited company (société anonyme) which it declares organize and the articles of incorporation
of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "WEBER INVESTMENT S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a "Société de Participations Financières".

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Corporate capital, Shares

Art. 5. The corporate share capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) consisting of three thousand one hundred (3'100) shares with a par value of TEN EURO (10.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders, Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Monday in the month of June of each year at 11.00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-one December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2010.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by Mr Francis Nicholas HOOGEWERF, prenamed.

All the shares have entirely been paid-in cash so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at one (1) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following person is appointed sole director:

Mr Francis Nicholas HOOGEWERF, chartered accountant, born in Minehead (United Kingdom), on 12 February 1941, with professional address at 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

3. The following person is appointed statutory auditor:

Mr Henri VANHERBERGHEN, ingénieur commercial et comptable agréée, born at Uccle (Belgium), on 15 May 1941, residing at 78 rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles (Belgium).

4. The term of office of the sole director and the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2013.

5. The address of the Company is set at 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf,

le douze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Francis Nicholas HOOGEWERF, chartered accountant, né à Minehead (Royaume-Uni), le 12 février 1941, avec adresse professionnelle au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

ici représenté par:

Madame Sabrina BOURGUIGNON, employée, avec adresse professionnelle au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "WEBER INVESTMENT S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) consistant en trois mille cent (3'100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Francis Nicholas HOOGEWERF, pré-qualifié.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur unique:

Monsieur Francis Nicholas HOOGEWERF, chartered accountant, né à Minehead (Royaume-Uni), le 12 février 1941, avec adresse professionnelle au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

3. A été nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Henri VANHERBERGHEN, ingénieur commercial et comptable agréé, né à Uccle (Belgique), le 15 mai 1941, demeurant au 78 rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles (Belgique).

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2013.

5. L'adresse de la Société est établie au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BOURGUIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 janvier 2009. Relation: EAC/2009/436. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 JAN. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009012823/239/427.

(090011496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

**Leia Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Agoraphobia Properties S.A.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 109.714.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 19.01.09.

Signature.

Référence de publication: 2009012670/1369/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04893. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

**Leia Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Agoraphobia Properties S.A.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 109.714.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 19.01.09.

Signature.

Référence de publication: 2009012671/1369/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04889. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Longford Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 107.802.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Longford Investments S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 107.802 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on April 18, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 940 of 24 September 2005. The articles of association of the Company have not been amended since.

THERE APPEARED:

Dotcom Sagl, a company incorporated and organised under the laws of the Switzerland, with registered office at 6 via G.Guisan, CH-6900 Paradisio, Switzerland, Box 3483, registered with the Lugano Register of Commerce under number Suisse CH 6514.4.020.38068, here represented by Charou Anandappane, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on December 4, 2008.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

1) Presentation of:

A: the merger proposal providing for the absorption of Merton Finance S.à.r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.793 by the Company;

B: the written merger reports of the board of managers of the merging companies;

C: the written audit merger report of GSL Fiduciaire.; and

D: the written audit merger report of Grant Thornton Lux Audit.

2) Acknowledgement of the fulfilment of the obligations resulting from article 267 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

3) Approval of the draft terms of the merger and decision to carry out the merger by way of the absorption of Merton Finance S.à.r.l., prenamed;

4) Allocation of the newly issued shares of the Company to the sole shareholder of Merton Finance S.à.r.l.;

5) Amendment of article 6 of the articles of association of the Company (the Articles);

6) Granting of all powers to the board of managers of the Company and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 (2) of the Law, publicity measures and all other steps required by the Law and to register the newly issued shares of the Company and the subsequent cancellation of such shares in the shareholders' register of the Company;

7) Acknowledgment of the realisation of the merger on the date of the general meeting of the shareholders of the Company approving the merger, notwithstanding the provisions of article 273 of the Law regarding the effects of the merger towards third parties; and

8) Miscellaneous.

II. That, after deliberation, the Meeting has taken unanimously, the following resolutions:

First resolution

The Meeting notes that the board of managers of the Company has presented to it:

A: the merger proposal dated November 17, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° 2835, of November 26, 2008, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption by the Company of Merton Finance S.à.r.l, prenamed (the Absorbed Company), whereby the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Absorbed Company to the Company. A copy of the merger proposal will remain annexed to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the shareholders represented, and the undersigned notary.

B: The written reports of the board of managers of the merging companies, dated November 17, 2008, explaining and justifying the merger proposal from a legal and economic point of view, and in particular, the share exchange ratio. The said reports will remain annexed to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the shareholders represented and the undersigned notary.

C: The written audit report dated November 18, 2008 of Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises, with registered office at 83, Pafebruch, L-8308 Capellen appointed by the board of managers of the Company on November 17, 2008 (the Grant Thornton Report).

The Grant Thornton Report has the following conclusion:

"Based upon the above nothing has come to our attention which causes us to believe that the proposed exchange ratio by the Boards of Managers is not relevant and reasonable or that the valuation method used by the Boards of Managers to determine the Exchange Ratio are not adequate".

D: The written audit report dated November 17, 2008 of GSL Fiduciaire, réviseur d'entreprises, with registered office at 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette, appointed by the board of managers of Merton Finance, prenamed, on November 17, 2008 (the GSL Report).

The GSL Report has the following conclusion:

"Based upon the above nothing has come to our attention which causes us to believe that the proposed exchange ratio by the Boards of Managers is not relevant and reasonable or that the valuation method used by the Boards of Managers to determine the Exchange Ratio are not adequate".

The reports will remain annexed to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the shareholders represented, and the undersigned notary.

Second resolution

The Meeting representing the sole shareholder, acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law have been deposited at the registered office of the Company for inspection by the sole shareholder of the Company at least one month before the date of the present Meeting.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by the board of managers of the Company, will remain annexed to the present deed.

Third resolution

The Meeting resolves to approve the draft terms of the merger and to carry out the merger by way of the absorption of the Absorbed Company by the Company, in accordance with the conditions detailed in the merger proposal, and in particular, in exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company, without any restriction or limitation, to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 25,000.- (twenty-five thousand euro) through the issuance of 100 (one hundred) new shares having a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to allocate the newly issued shares of the Company to the sole shareholder of the Absorbed Company, on the basis of an exchange ratio of one (1) shares of the Company for one (1) share of the Absorbed Company, the number of shares so allocated being rounded to the nearest full number of shares:

- 100 shares to Dotcom Sagl, prenamed.

No cash payment will be granted to the sole shareholder of the Absorbed Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves, as a consequence of the preceding resolutions, to confirm and to the extent necessary amend, article 6 first paragraph of the Articles, which will henceforth read as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The subscribed share capital is set at EUR 25,000.- (twenty-five thousand euro), represented by 200 (two hundred) shares having a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each".

Sixth resolution

The Meeting grants all powers to the board of managers of the Company and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 (2) of the Law, publicity measures and all other steps required by the Law and to register the newly issued shares of the Company and the subsequent cancellation of such shares in the shareholders' register of the Company.

Seventh resolution

Further to the approval of the merger by the Absorbed Company, the Meeting acknowledges the realisation of the merger on the date of the Meeting approving the merger, notwithstanding the provisions of article 273 of the Law.

The Meeting notes that, for accounting purposes, the operations of the Absorbed Company shall be treated as being carried out on behalf of the Company as of 1 January 2008.

The Meeting also notes that the newly issued shares will entitle their holders to participate to the profits of the Company as of 1 January 2008.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the merger proposal.

Considering that the present deed documents an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company having its registered office in an European Union Member State, the Company refers to article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified, which provides for capital duty exemption.

There being no further business, the meeting is adjourned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed, in accordance with the terms of the merger, are estimated at approximately EUR 1,300.- (one thousand three hundred euro).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the members of the Bureau signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Longford Investments S. à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.802 (ci-après, la Société), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 940 du 24 septembre 2005 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

Dotcom Sagl, une société de droit suisse, avec siège social à 6 Via G. Guisan, CH-6900 Paradisio, Suisse, inscrite auprès du Registre des Sociétés de Lugano sous le numéro Suisse CH-514.4.020.380-8, représentée par Maître Charou Anandappane, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 décembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente Assemblée a pour ordre du jour:

1) Présentation:

A: du projet de fusion prévoyant l'absorption de Merton Finance S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.793, par la Société;

B: des rapports de fusion écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes; et

C: du rapport d'audit de la fusion écrit de GSL Fiduciaire; et

D: du rapport d'audit de la fusion écrit de Grant Thornton Lux Audit.

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi);

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de Merton Finance S.à.r.l précitée;

4) Attribution des actions nouvellement émises à l'actionnaire unique de Merton Finance S.à.r.l.;

5) Modification de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts);

6) Octroi de tous les pouvoirs au conseil d'administration de la Société et au notaire instrumentant afin de procéder, conformément aux dispositions de l'article 273 (2) de la Loi, aux formalités de publicité et autres mesures exigées par la Loi et d'inscrire les actions nouvellement émises et leur annulation subséquente dans le registre des actionnaires de la Société;

7) Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant la fusion, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi sur les effets de la fusion par rapport aux tiers; et

8) Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate que le conseil d'administration lui a présenté:

A: Le projet de fusion daté du 17 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. - 2835 du 26 novembre 2008, conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption par la Société de Merton Finance S.à.r.l, précitée (la Société Absorbée), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble des actifs et passifs, sans exception ni réserve, de la Société Absorbée à la Société. Une copie du projet de fusion restera annexée au présent acte, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des actionnaires représentés et le notaire instrumentant.

B: les rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 17 novembre 2008, expliquant et justifiant le projet de fusion d'un point de vue juridique et économique, et en particulier, le rapport d'échange des actions. Ces rapports resteront annexés au présent acte, après avoir été signés "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés et le notaire instrumentant.

C: le rapport d'audit écrit daté du 18 novembre 2008 de Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises, avec siège social au 83, Pafelbruch, L-8308 Capellen, nommé par le conseil d'administration de la Société le 17 novembre 2008 (le Rapport Grant Thornton).

Le rapport du réviseur d'entreprises conclut comme suit:

"A notre avis, le projet de fusion respecte les formes prescrites par la Loi.

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange prévu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances."

D: Le rapport d'audit écrit daté du 17 novembre 2008 de GSL Fiduciaire., réviseur d'entreprises, avec siège social au 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette, nommé par l'administrateur unique de la Société le 17 novembre 2008 (le Rapport GSL).

Le Rapport de GSL conclut comme suit:

"A notre avis, le projet de fusion respecte les formes prescrites par la Loi.

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange prévu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances."

Les rapports resteront annexés au présent acte, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire des actionnaires représentés et le notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Assemblée, représentant l'ensemble des actionnaires, prend acte que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été tenus à la disposition des actionnaires de la Société au siège social de la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par le conseil d'administration de la Société restera annexée au présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le projet de fusion et de réaliser la fusion par l'absorption de la Société Absorbée par la Société, aux conditions prévues par le projet de fusion, et plus particulièrement, en échange du transfert de l'intégralité des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société, sans exception ni réserve, d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros), par l'émission de 100 (cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), ayant la même nature et conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer les nouvelles actions émises de la Société à l'actionnaire de la Société Absorbée, sur base du rapport d'échange de 1 (une) action de la Société pour une (une) action de la Société Absorbée, le nombre d'actions ainsi remis étant arrondi au nombre entier d'actions le plus près:

- 100 actions à Dotcom Sagl, prénommée.

Aucune soulte ne sera accordée à l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, en conséquence des résolutions précédentes, de confirmer et dans la mesure nécessaire de modifier, l'article 6, alinéa 1^{er} des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Alinéa 1^{er}** . Le capital social souscrit est fixé à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros), représenté par 200 (deux cents) actions ayant une valeur nominale de EUR 125,- (one hundred twenty-five euros) chacune. "

Sixième résolution

L'Assemblée accorde tous les pouvoirs au conseil d'administration de la Société et au notaire instrumentant afin de procéder, conformément aux dispositions de l'article 273, (2) de la Loi, aux formalités de publicité et autres mesures exigées par la Loi et d'inscrire les actions nouvellement émises et leur annulation subséquente dans le registre des actionnaires de la Société

Septième résolution

Comme suite à l'approbation de la fusion par la Société Absorbée, l'Assemblée constate la réalisation de la fusion à la date de la présente Assemblée approuvant la fusion, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi.

L'Assemblée constate que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société, à compter du 1^{er} janvier 2008.

L'Assemblée constate également que les actions nouvellement émises par la Société donneront droit à leurs détenteurs de participer aux bénéfices de la Société à compter du 1^{er} janvier 2008.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Compte tenu que le présent acte documente une augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par un apport en nature de tous les actifs et passifs, représentant la totalité du patrimoine d'une société ayant son siège social dans un pays membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'elle a été amendée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société au titre du présent acte, est estimé à EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant aux parties comparantes, les membres du Bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Anandappane et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2009. LAC/2009/362. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009012867/5770/262.

(090011514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

FerPet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 11, rue de Flaxweiler.
R.C.S. Luxembourg B 144.196.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor uns Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz zu Niederanven, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Ferdinand STEFFEN, Geschäftsmann, geboren am 7. April 1957 in Bitburg (Deutschland), wohnhaft in L-6776 Grevenmacher-Potaschbierg, 11, rue de Flaxweiler.

Welcher den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer von ihm zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "FerPet S.A." gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Grevenmacher.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Grevenmacher verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation von Vermögenswerten, welche sich aus allen Arten von Wertpapieren, Immobilien und sonstigen beweglichen, unbeweglichen, materiellen und immateriellen Vermögenswerten zusammensetzt. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens beteiligen.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form Gelder von Dritten und verbundenen Personen leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, jede Art von Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren, unter Ausnahme von Operationen wie sie unter die besonderen Regelungen des Bankensektors fallen.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 100.000,- (einhunderttausend Euro) eingeteilt in 4.000 (viertausend) Aktien der Klasse A und 6.000 (sechstausend) Aktien der Klasse B mit einem Nominalwert von je EUR 10,- (zehn Euro), von denen jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über eine Stimme verfügt.

Das Verhältnis der Aktionäre untereinander sowie sonstige Regelungen werden in einem separaten Aktionärsvertrag geregelt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Zusätzlich zu den vorgenannten Aktien, hat die Gesellschaft 10.000 (zehntausend) Genussanteile (parts bénéficiaires) entsprechend Artikel 37 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften von 1915 ausgegeben, mit einem Wert von zwei Euro fünfzig Cent (EUR 2,50) je Genussanteil.

Jeder Genussanteil verfügt über eine Stimme auf den Hauptversammlungen. Sonstige Rechte, wie Ansprüche auf Dividenden, Rückkaufertlöse oder einen Anteil an den Liquidationserlösen der Gesellschaft haben die Genussanteile nicht.

Genussanteile können nur von Aktionären der Klasse A besessen werden. Das Stimmrecht der Genussanteile kann nur von Aktionären der Klasse A ausgeübt werden. Bei Ausscheiden eines Aktionärs der Klasse A aus der Gesellschaft gehen die Genussanteile an die anderen Aktionäre der Klasse A über. Beim Ausscheiden des letzten Aktionärs der Klasse A, erlöschen die Genussanteile, ohne dass hieraus ein Anspruch entstehen kann.

Die Aktien und Genussanteile lauten auf den Inhaber.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat geleitet der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Die Mitglieder werden von der Generalversammlung gewählt und können jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. Die endgültige Wahl erfolgt durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitest gehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz vom 10. August 1915, durch die vorliegende Satzung oder den Aktionärsvertrag der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen. Die Generalversammlung legt ihre Zahl und die Vergütung fest. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar immer am ersten Montag im Monat Juni um 11 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie und jeder Genussanteil verfügt über eine Stimme an den Hauptversammlungen. Gehört eine Aktie oder ein Genussanteil mehreren Personen, kann der Verwaltungsrat die Ausübung des Stimmrechts solange aussetzen bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Vertreter genannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmung

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2010 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der erste Kommissar werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

In Abweichung von Artikel 7 der Satzung wird der erste Vorsitzende von der Generalversammlung gewählt, welche den ersten Verwaltungsrat ernennt.

Kapitalzeichnung

Alle 4.000 Aktien der Klasse A, 6.000 Aktien der Klasse B und die Genussanteile wurden von Herrn Ferdinand STEFFEN (vorgenannt), teilweise in bar, teilweise durch Sacheinlage, wie folgt gezeichnet:

1) 900 Aktien der Klasse A wurden in Bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 9.000 (neuntausend Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

2) 3.100 Aktien der Klasse A sowie die 6.000 Aktien der Klasse B wurden durch Einbringung von einhundert (100) Aktien die der vorerwähnte Zeichner im Gesellschaftskapital der "CTA S.A.", einer Aktiengesellschaft nach luxemburgischen Recht, mit Sitz in rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, RCS Luxemburg B 39.123, hält, eingezahlt.

Die Anzahl der eingebrachten Aktien entspricht zehn (10) Prozent des Kapitals der vorgenannten Gesellschaft und werden auf die Gesamtsumme von einundneunzigtausend Euro (EUR 91.000,-) bewertet.

Der Wert dieser Einlage wurde durch einen Bericht von BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., réviseurs d'entreprises in Luxemburg, vom 22. Dezember 2008 beschrieben, und bleibt der gegenwärtigen notariellen Urkunde als Anlage beigefügt.

Die Schlussfolgerung dieses Berichts lautet:

"Aufgrund der von uns durchgeführten Prüfungshandlungen, wie sie in diesem Bericht dargelegt worden sind, sind uns keine Sachverhalte bekannt geworden, die uns zu der Annahme veranlassen, dass der Wert der Sacheinlage im Gesamtwert von EUR 91.000 nicht mindestens dem Wert der hierfür auszugebenen 3.100 Aktien der Klasse A und 6.000 Aktien der Klasse B mit einem Nominalwert von je EUR 10 entspricht."

Beweis der Existenz der Einbringung

Der Beweis über die Existenz der Einbringung wurde dem unterzeichnenden Notar durch die Gesellschafter erbracht.

Effektive Verwirklichung der Einbringung

Der Gesellschafter erklärt, dass

- er der alleinige Eigentümer vorbezeichneter Gesellschaftsktien ist und dass er über diese Aktien verfügen kann, da diese rechtlich und vertraglich frei übertragbar sind;
- keinerlei Vorkaufsrecht oder anderes Recht besteht, laut welchem eine Person das Vorrecht hätte eine oder mehrere Aktien zu erwerben;
- alle übrigen Formalitäten zur Ausführung der Übertragung überall und gegenüber Dritten getätigt werden.

Zeichnung und Einzahlung der Genussanteile

Die zehntausend (10.000) Genussanteile wurden ganz durch Herrn Ferdinand STEFFEN, vorgeannt, gezeichnet und hundert Prozent (100%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die zusätzliche Summe von fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise zweitausendsechshundert Euro (EUR 2.600,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Komparenten, handelnd wie erwähnt, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf drei festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung, die über die Bilanz des ersten Geschäftsjahres befindet, werden ernannt:

1. Herr Ferdinand STEFFEN, vorgeannt,
2. Frau Petra STEFFEN-LORIG, Hausfrau, geboren am 11. Oktober 1959 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-55462 Speicher Industriestr. 20 (Deutschland).
3. Frau Claudia STEFFEN, Physiotherapeutin, geboren am 31. Dezember 1983 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-55462 Speicher Industriestr. 20 (Deutschland).

Zum Vorsitzenden wird ernannt: Herr Ferdinand STEFFEN, vorgeannt.

Zweiter Beschluss

Zum Kommissar bis zur Generalversammlung, die über die Bilanz des ersten Geschäftsjahres befindet, wird ernannt: SOFINTER GESTION Sàrl, mit Gesellschaftssitz in L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, eingetragen im Handelsregister Luxemburg, unter der Nummer B 106.316.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-6776 Grevenmacher, 11, rue de Flaxweiler.

Vierter Beschluss

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, einem oder mehreren seiner Mitglieder die tägliche Geschäftsführung zu übertragen. Als Delegierter des Verwaltungsrates wird Herr Ferdinand STEFFEN ernannt

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Ferdinand Steffen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2008. LAC / 2008 / 52464. Reçu à 0,50%: six cent vingt-cinq euros (€ 625.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 13. Januar 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009012817/202/205.

(090012300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

The Building Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.193.

L'an deux mille neuf, le six janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "THE BUILDING SQUARE S.A.", établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer en date du 2 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1595 du 28 juin 2008.

Les statuts ont ensuite été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3032 du 29 décembre 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Madame le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Introduction d'un capital autorisé de dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) divisé en cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé;

2) Modification subséquente de l'article 3 des statuts concernant le capital social.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première et Unique résolution

L'Assemblée générale décide d'introduire un capital autorisé de dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) divisé en cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, de sorte que l'article 3 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR), divisé en cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives par l'émission d'actions nouvelles contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière;

- d'arrêter l'endroit et la date pour l'émission et pour les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions; et

- de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre, dans le cadre du capital autorisé.

La présente autorisation est valable pour une période se terminant le 30 juin 2013, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé lesquelles n'ont à cette date pas encore été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital social réalisée et dûment constatée par la forme requise par la loi le présent article 3 sera modifié afin de tenir compte de l'augmentation réalisée; pareille modification sera documentée sous forme authentique par le conseil d'administration ou toute personne dûment autorisée et mandatée par lui à cette fin.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille euros (1.000,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé C. Petit, I. Dias, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 janvier 2009. LAC/2009/959. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009012861/5770/75.

(090011934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Klivia Investments Sp. z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 141.674.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société de droit étranger dénommée Klivia Investments Sp. Z o.o. ayant son siège sociale à Al. Jerozolimskie 56C, Varsovie, Pologne, en date du 12 décembre 2008, il a été décidé la nomination d'un administrateur supplémentaire au sein de la société de droit étranger.

Suite à cette décision les personnes qui ont le pouvoir d'engager la société de droit étranger sont:

Mr. Christian Guy Gaunt, administrateur, avec adresse professionnelle à: ul. Pod Strzecha 4/14, 02-798 Warsaw, Varsovie, Pologne, né le 23 septembre 1957 à Leeds, Angleterre; et

Mr Ge Li, administrateur, avec adresse professionnelle à: 288 FuTe ZhongLu, Waigaoqiao Free Trade Zone, Shangai 200131, Chine, né le 2 janvier 1967 en Chine.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Pour Klivia Investments Sp. z o.o.

Noble & Scheidecker, Avocats à la Cour

Signature

Référence de publication: 2009012735/2134/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04845. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.
